



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Guéret, le 05/10/2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Sécheresse en Creuse

#### La Situation s'améliore grâce à des pluies bienfaitrices mais le maintien de la vigilance s'impose

La Préfète de la Creuse a réuni, mercredi 30 septembre 2020, le comité eau en charge du suivi de la situation hydrologique et hydrogéologique sur le département.

Au vu de cette situation observée à partir de la mi-juillet sur le département de la Creuse, le comité avait proposé de mettre en place des restrictions des usages de l'eau, ce que Madame la Préfète avait acté par la prise d'un arrêté portant le département partiellement puis totalement en zone de crise à partir de début août, soit le niveau le plus élevé de restrictions, prévu par l'arrêté préfectoral cadre de 2019.

La Creuse a connu cette année encore des records, tant en termes de sécheresse superficielle des sols que de niveaux bas des eaux souterraines et des cours d'eau, rendant fragiles les approvisionnements en eau potable, tout comme les activités fortement dépendantes des ressources en eau telles que l'élevage ou le maraîchage...

Le comité eau a constaté qu'après une grande partie du mois de septembre exceptionnellement chaude et sèche, une période d'intempéries a permis d'amorcer un retour à la normale de l'hydrologie des cours d'eau creusois. Cependant, la situation reste fragile notamment au niveau des eaux souterraines qui n'ont que partiellement amorcé leur recharge. Il faut donc rester prudent, tant qu'un épisode météorologique pluvieux durable n'aura pas permis de stabiliser la situation.

Afin de ne pas contraindre plus longtemps les activités économiques ou de loisirs, et au vu des prévisions météorologiques pluvieuses pour les prochains jours, le comité eau a proposé à Madame la préfète de lever toutes les restrictions des usages de l'eau, sans toutefois diminuer la vigilance en matière de surveillance de l'évolution des différents indicateurs, notamment en matière d'alimentation en eau potable pour laquelle un dispositif de suivi particulier doit être maintenu.

Aussi, Madame la Préfète a pris un arrêté portant l'ensemble du département de la Creuse en zone de vigilance. Cela implique que l'ensemble des producteurs et gestionnaires de réseaux d'eau potable remontent leur bilan production/consommation au maximum tous les 15 jours auprès de la direction départementale des territoires de la Creuse et de l'Agence Régionale de Santé – délégation de la Creuse.

Elle souhaite également sensibiliser à nouveau l'ensemble des usagers sur la nécessité de rester particulièrement vigilant sur leur consommation en eau potable et de maintenir un comportement particulièrement économe en termes d'usage de l'eau. Ces dernières années ont en effet vu se succéder des épisodes de sécheresse particulièrement intenses et longs, ce qui a fragilisé durablement les réserves souterraines. Cela doit nécessairement conduire tout un chacun à adapter ses habitudes en termes d'usages de l'eau et de réfléchir au long terme à mettre en place des dispositifs alternatifs économes en eau ou encore des dispositifs de stockages hivernaux pour les usages annexes comme l'arrosage du jardin ou des pelouses.

### Contact presse

#### Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : [maimouna.diallo@creuse.gouv.fr](mailto:maimouna.diallo@creuse.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle



[www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse